

Avis d'appel d'offres national restreint N° 02/2018

La Direction Opérationnelle de Jijel lance le présent appel d'offres national restreint pour l'entretien, réparation et maintenance des ouvrages d'infrastructure des lots séparés suivants :

- **Lot N°1 : JIJEL**
- **Lot N°2 : TAHER**
- **Lot N°3 : MILIA**

Le présent appel d'offres s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales qualifiées dans le domaine des travaux de génie civil et canalisation, travaux publics, bâtiment et hydraulique (possédant un certificat de qualification de 01 et plus dans le domaines précités), de droit algérien, ayant des capacités techniques et financières pour la réalisation des projets.

Les cahiers des charges peuvent être retirés au siège de la DO Jijel contre paiement de la somme de 2000,00 DA auprès de la BNA (Agence de Jijel), compte en dinars n°00100671030000013542.

Les entreprises intéressées par la présente consultation doivent déposer leurs offres auprès de :

La Direction Opérationnelle de JIJEL
Route de la Soummam JIJEL

Les offres doivent être composées :

- 1- D'une **offre technique** à insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention « OFFRE THECHNIQUE »
- 2- D'une **offre financière** à insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention « OFFRE THECHNIQUE »

Les deux offres technique et financière (séparées) doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous enveloppe principale anonyme portant la mention suivante :

Direction Opérationnelle de Jijel
Entretien, réparation et maintenance des ouvrages d'infrastructure
Avis d'appel d'offres national restreint
N° : 02 / 2018
«SOUMISSION A NE PAS OUVRIR»

Le délai de retrait des offres est fixé pour une période de Quinze (15) jours à compter de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale.

Le dépôt des offres se fera le dernier jour du délai de retrait des offres de 08h à 14h00, l'ouverture aura lieu le même jour à 14h00 en séance publique.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de 180 jours à compter de la date limite de dépôt des plis.